

Distr. : Générale
4 mars 2005



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Anglais et français seulement



**Conférence des Parties à la Convention de Stockholm
sur les polluants organiques persistants**

Première réunion

Punta del Este (Uruguay), 2-6 mai 2005

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Conférence des Parties pour examen
ou décision**

**Activités pertinentes de l'Institut des Nations Unies pour la
formation et la recherche**

Note du secrétariat

L'annexe à la présente note contient des informations communiquées par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Elle a été reproduite telle qu'elle a été reçue de l'UNITAR.

* UNEP/POPS/COP.1/1.

Annexe

INFORMATIONS POUR LA PREMIERE REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES DE LA CONFERENCE DE STOCKHOLM (Punta del Este, Uruguay, 2-6 mai 2005)

Les activités de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)

Introduction

1. L'UNITAR, par l'intermédiaire de son programme sur les Polluants Organiques Persistants, a activement apporté son aide aux pays en voie de développement et en transition dans nombre de domaines directement liés à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants. Cela a également été possible grâce à sa participation au Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et sa coopération étroite avec les Agents d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).
2. Ce document d'information rend compte des activités du Programme de l'UNITAR sur les Polluants Organiques Persistants dans nombre de domaines clés, comprenant notamment :
 - un renforcement des compétences dans 32 pays sur l'élaboration de plans d'action comme partie intégrante de la réalisation du Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm (dont 25 Pays les Moins Avancés - PMA - et avec le projet d'aider 15 PMA supplémentaires prochainement),
 - une offre d'expertise internationale dans le domaine du renforcement des capacités et dans le domaine de l'élaboration du Plan National de Mise en œuvre dans 4 pays,
 - une formation pour réaliser un Profil National comme partie intégrante du Plan National de Mise en œuvre dans 25 pays soutenus par le FEM,
 - une assistance aux organisations non-gouvernementales, par la participation à un projet de renforcement des capacités, financé par le FEM, avec le PNUE, l'ONUDI et le Réseau International pour l'élimination des POPs (IPEN),
 - la participation à d'autres projets, financés par le FEM, relatifs à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm,
 - une formation sur la gestion du risque lors du processus décisionnel, comme partie intégrante des différentes alternatives de gestion individuelle des POPs,
 - la participation continue de l'UNITAR au sein du Groupe coordonnateur de l'IOMC sur les POPs,
 - un éventuel soutien de l'UNITAR (sur demande) aux pays et aux Agents d'exécution du FEM afin d'exécuter des projets visant à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.
3. Les programmes de formation et de renforcement des capacités de l'UNITAR dans le domaine des produits chimiques et des déchets, notamment le Programme sur les Polluants Organiques Persistants, visent à aider les pays en voie de développement et en transition à mettre en œuvre une gestion rationnelle des produits chimiques. Afin de permettre aux pays participants d'obtenir des résultats à long terme, l'UNITAR applique les principes suivants pour la conception et la mise en œuvre de ses programmes :
 - ***un processus « pays conducteur »***, par lequel les pays partenaires évaluent et identifient leurs besoins et intègrent les activités entreprises aux objectifs nationaux de développement et d'environnement,
 - ***une approche multi-sectorielle***, impliquant des représentants du gouvernement ainsi que des parties prenantes de la société civile,
 - ***une approche intégrée***, prenant en compte toutes les étapes du cycle de vie du produit chimique et mettant l'accent sur la nature pluridisciplinaire de sa gestion.
4. Les Programmes proposés sont étroitement liés au Chapitre 19 de l'Agenda 21, aux recommandations du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) et aux recommandations du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). Ils sont mis en œuvre au moyen de partenariats avec les Organisations participantes du Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits

chimiques (IOMC). L'UNITAR est également membre du Comité directeur de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et participe activement à son fonctionnement.

Renforcement des Compétences sur l'élaboration de plans d'action pour réaliser le Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm

5. La réalisation de plans d'action cohérents et bien préparés (mentionnant les buts et les objectifs à atteindre, les activités à entreprendre, les responsabilités qui en découlent pour les participants, le calendrier, les besoins financiers et humains et les méthodes d'évaluation) est un outil essentiel pour réaliser des progrès systématiques au niveau national dans certains domaines de la gestion des produits chimiques. L'UNITAR a développé une méthodologie de formation approfondie pour aider les pays à renforcer leurs ressources humaines dans le domaine de la planification de projet et de la stratégie pour la gestion des produits chimiques prioritaires.
6. La méthodologie développée sur les plans d'action est globale et peut, par conséquent, être appliquée à l'ensemble des domaines de la gestion des produits chimiques, que cela soit pour un produit chimique particulier, ou pour le développement d'infrastructures et de réglementations ou pour la mise en œuvre d'accords internationaux, comme la Convention de Stockholm.
7. Fondée sur cette méthodologie, et sur une coopération avec le PNUD, le FEM et ses Agents d'exécution, l'UNITAR fournit une formation au niveau national ainsi qu'un soutien technique et financier aux pays les moins avancés qui réalisent des activités habilitantes du FEM pour renforcer leurs compétences en matière de planification de projets, y compris de plans d'action. L'UNITAR réalise actuellement pour l'Agent d'exécution PNUD/FEM un projet d'envergure moyenne appelé « *Formation et Renforcement des Compétences, destinés à 25 des pays les moins avancés, sur les plans d'action pour réaliser le plan national de mise en œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm* ». Ce projet est financé par le FEM, avec le soutien de la Direction suisse pour le développement et la coopération. L'UNITAR a déjà aidé 15 pays à élaborer des plans d'action relatifs aux principaux problèmes rencontrés dans la gestion des produits chimiques. C'est en se basant sur ces expériences variées que le projet destiné aux pays les moins avancés a été conçu et développé.²
8. Le projet comprend : une première phase avec cinq pays (le Cambodge, le Yémen, la Tanzanie, la Gambie et l'Éthiopie) qui ont évalué la méthodologie adoptée et la formation dispensée par l'UNITAR, une deuxième phase avec 20 autres PMA qui seront choisis en mars 2005.
9. L'UNITAR avec le soutien du gouvernement suisse, au travers de l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage, réalise, de plus, une formation sur les plans d'action destinée à 7 pays en voie de développement et en transition (non PMA). Le projet se nomme « *Renforcement des capacités pour la réalisation de plans d'action afin de mettre en œuvre la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants* ». Les pays concernés sont : la Côte d'Ivoire, la République Populaire Démocratique de Corée (à confirmer), le Ghana, la Mongolie, l'Ukraine (à confirmer) et deux autres pays qui n'ont pas encore été sélectionnés.
10. Les candidatures pour le projet FEM d'envergure moyenne destiné aux PMA (décrit au paragraphe 7) ont largement dépassé l'« offre de formation » proposée. Ainsi, en février 2005, 35 PMA ont officiellement posé leur candidature pour la formation. Au regard de la demande, et en anticipant les futures demandes d'assistance émanant des PMA, l'UNITAR élabore, en relation étroite avec le PNUD, les autres Agents d'exécution et le Secrétariat du FEM, un deuxième projet d'envergure moyenne destiné à 15 PMA pour le renforcement des capacités en matière de plans d'action.
11. L'UNITAR a également développé, en coopération avec le PNUE, un outil interactif, appelé « *Arbres de Décision pour aider à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm* ». Ce dernier fournit aux coordonnateurs de projets, aux ministères et aux autres parties prenantes, des informations et des conseils pour mieux comprendre les obligations découlant de la Convention de Stockholm. L'utilisateur peut naviguer librement sur les différentes « branches » de l'Arbre et identifier les différentes actions à entreprendre dans le domaine spécifique de la gestion des POPs. L'outil fournit, par ailleurs, des informations de base sur certaines clauses de la Convention. Les Arbres de Décision ont été testés comme

² Le résumé du projet FEM est disponible à l'adresse suivante www.gefonline.org/projectDetails.cfm?projID=2328. Les documents d'orientation, actualisés pour le projet, sont actuellement utilisés auprès de 25 PMA et 7 pays en voie de développement ou en transition financés par le gouvernement suisse. Vous pouvez retrouver ces documents à l'adresse suivante : www.unitar.org/cwm/publications/pops.htm

outil d'élaboration de plans d'action par l'ensemble des participants à la formation sur les plans d'action de l'UNITAR.

12. Les pays intéressés pour participer à la formation sur les plans d'action peuvent formellement poser leur candidature en envoyant une lettre à l'UNITAR, à l'adresse fournie au paragraphe 30, ou en complétant le formulaire de candidature disponible sur le site Internet de l'UNITAR : www.unitar.org/cwm/pops

Offre d'expertise internationale dans le domaine du renforcement des capacités et dans le domaine de l'élaboration du Plan National de Mise en œuvre en partenariat direct avec le pays et les Agents d'exécution du FEM

13. En plus des prestations présentées préalablement pour assister les pays dans leurs activités relatives au PNM, l'UNITAR aide directement les pays et leur Agent d'exécution (le PNUD, le PNUE et l'ONUDI) à réaliser le PNM, notamment grâce à :
- une offre de formation sur le développement d'inventaire,
 - un soutien pour permettre aux responsables de PNM de participer aux activités de renforcement des capacités au niveau international,
 - une formation pour mettre en œuvre des activités de sensibilisation au niveau national,
 - une assistance pour aider à formaliser les mécanismes de coordination du PNM,
 - une formation pour définir des priorités et des objectifs,
 - une formation sur les stratégies de mobilisation de ressources financières.
14. L'UNITAR fournit actuellement aux Comores (PNUD) et au Pakistan (PNUD) une aide technique internationale importante dans le cadre de l'élaboration de leur PNM et, à un moindre degré, au Mozambique (PNUE) et au Togo (ONUDI). L'assistance portée au Togo est financée par l'Office Fédéral suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage. L'UNITAR est également en discussion avec l'ONUDI pour aider la République Populaire de Chine dans ses activités de développement de PNM.
15. Les pays intéressés pour obtenir une aide de l'UNITAR, lors du développement de leur PNM, peuvent contacter leur Agent d'exécution et l'UNITAR (cf. paragraphe 30 et 31 ci-dessous).

Formation pour l'élaboration d'un profil national sur la gestion des produits chimiques, en tant que partie intégrante du Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm

16. Le profil national offre une vue d'ensemble ainsi qu'une analyse des activités et des infrastructures relatives aux produits chimiques d'un pays. Tous les ministères ainsi que les industries et groupes d'intérêt public concernés par la gestion des produits chimiques sont impliqués dans la préparation du profil. La préparation du profil favorise, en général, l'instauration d'un mécanisme de coordination nationale, impliquant aussi bien les ministères que les parties intéressées et affectées. A ce jour, plus de 100 pays dont plusieurs Etats Membres de l'OCDE ont élaboré, ou sont en train de préparer, un profil national avec l'aide du document d'orientation sur les profils nationaux, approuvé par le FISC³. Les informations rassemblées dans le profil national représentent une première étape essentielle. Le profil national constitue une image de référence qui servira de fondation à la planification des actions requises par la Convention de Stockholm. A ce sujet, les documents PNUE/Banque Mondiale sur la « Réalisation de Plan National de Mise en œuvre » (UNEP/POPs/INC.7/INF.20) et le document du FEM « Directives initiales applicables aux activités habilitantes relatives à la Convention de Stockholm » (GEF/C.17/4) ont recommandé de développer, et de mettre à jour, un profil national sur la gestion des produits chimiques comme activité préalable à l'élaboration du PNM.
17. L'UNITAR offre une assistance technique à 25 pays pour le développement et la mise à jour de profil national dans le cadre de la Convention de Stockholm. Les projets ont été réalisés en coopération avec le PNUE et, en ce qui concerne le Togo, avec le financement de l'Office Fédéral suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage. Les pays concernés sont : l'Arménie, la Barbade, la Bulgarie, le Cambodge, le Chili, les Comores, l'Equateur, la Guinée, Haïti, le Kenya, le Liban, la Malaisie, le Mali, la Mauritanie, la Micronésie, le Mozambique, Oman, la Papouasie Nouvelle Guinée, Sainte Lucie, la Thaïlande, le Togo, la Tunisie, le Yémen, le Zimbabwe et la Zambie.

³ Ce document, disponible en anglais, français, espagnol, russe et allemand, peut être téléchargé sur le site Internet de l'UNITAR.

18. En coopération avec le PNUE, et dans le cadre du projet FEM/PNUE sur les Plans Nationaux de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm destiné à 12 pays, l'UNITAR a développé un guide d'accompagnement appelé « *Préparation et mise à jour d'un profil national dans le cadre d'un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm* ». Ce document est disponible en anglais, français et espagnol sur le site Internet de l'UNITAR. Il a été conçu pour être utilisé en complément du document principal de l'UNITAR sur l'élaboration de profil national. Il est également référencé UNEP/POPs/INF.7/INF.26 et sera actualisé fin 2005.
19. Les pays intéressés par la formation sur le profil national, dans le cadre du PNM de la Convention de Stockholm, doivent contacter leur Agent d'exécution et l'UNITAR (cf. paragraphes 30 et 31).

Assistance aux organisations non-gouvernementales au travers du projet FEM de renforcement des capacités avec le PNUE, l'ONUDI et le Réseau International pour l'élimination des POPs (IPEN)

20. Grâce au soutien financier de l'Office Fédéral suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage et de la Direction suisse pour le Développement et la Coopération, l'UNITAR offre son soutien au projet du FEM suivant « *Fostering Active and Effective Civil Society Participation in Preparations for Implementation of the Stockholm Convention*⁴ ». L'Agent d'exécution du projet est le PNUE, l'ONUDI étant l'Organisme d'exécution.
21. L'UNITAR fournit un soutien financier direct à un réseau décentralisé d'ONGs - « *hubs* » - dans différentes régions. Il offre également un soutien technique, déterminé à la suite d'une évaluation des besoins des ONGs.
22. L'UNITAR participe également au Comité Directeur du projet.

Participation à d'autres projets liés à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm

23. L'UNITAR est également partenaire du projet FEM « *Programme africain pour les stocks de produits chimiques obsolètes* ». Par ailleurs, l'UNITAR est en discussion avec le PNUE pour être l'Organisme d'exécution de deux projets actuellement en conception. Le premier projet est un projet PDF-B appelé « *Capacity building by exchange of lessons learned on POPs Enabling Activities through Regional Workshops*⁵ ». Le second projet, prévu pour être un projet de moyenne envergure, a pour titre « *Building National Legislative, Institutional and Other Regulatory Frameworks Pursuant to the Implementation of the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants*⁶ ».

Formation sur la gestion du risque lors du processus décisionnel, comme partie intégrante des différentes alternatives de gestion individuelle des POPs

24. Ce programme favorise le développement de techniques et de procédures afin de mettre en œuvre des plans d'action et d'entreprendre une gestion systématique du risque lors du processus décisionnel concernant les produits chimiques jugés prioritaires. Le pays met en place des projets dans lesquels il choisit un produit chimique jugé prioritaire. Il doit ensuite développer une stratégie de réduction ou/et d'élimination des risques associés à ce produit chimique. Le processus de réduction des risques implique l'ensemble des parties concernées et affectées. Dans le cadre de la Convention de Stockholm, il est recommandé aux pays, qui réalisent leur PNM, de développer des stratégies de réduction des risques pour les POPs.
25. L'expérience acquise dans de nombreux pays pilotes a permis à l'UNITAR de développer un document d'orientation appelé « *Developing a Risk Management Plan for a Priority Chemical* ». Ce guide est seulement disponible en anglais⁸. Le document, utilisé comme document de formation dans le cadre de la Convention de Stockholm en Gambie et au Mozambique, peut aider les pays à concevoir des stratégies de gestion des POPs actuels et futurs.

⁴ « *Favoriser la participation active et effective de la société civile dans les préparations visant à mettre en œuvre la Convention de Stockholm* »

⁵ « *Renforcement des compétences : partage des leçons apprises lors des activités habilitantes sur les POPs au travers d'ateliers régionaux* »

⁶ « *Construire des structures législatives, institutionnelles et autres pour permettre la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs* »

⁷ « *Développer une planification de la gestion des risques pour les produits chimiques prioritaires* »

⁸ Voir www.unitar.org/cwm/publications/other.htm

26. Les pays intéressés par la formation sur la gestion du risque lors du processus décisionnel, dans le cadre de la Convention de Stockholm, peuvent contacter leur Agent d'exécution et l'UNITAR (cf. paragraphes 30 et 31).

Exécution de projets visant à mettre en œuvre la Convention de Stockholm

27. Le délai pour l'élaboration du PNM se terminant prochainement pour les Parties à la Convention, l'UNITAR, en coopération avec les Agents d'exécution, sera en mesure de fournir un soutien aux pays pour exécuter leurs projets de mise en application de la Convention.

Participation de l'UNITAR au Groupe Coordonnateur de l'IOMC sur les POPs

28. L'UNITAR continue à présider, par intérim, le Groupe Coordonnateur de l'IOMC sur les POPs. Le mandat de cette entité est de promouvoir l'unité du groupe entre les organisations et les gouvernements participants sur la question des POPs et des obligations découlant de la Convention de Stockholm. La dernière réunion du groupe s'est tenue le 17 mai 2004 aux Etats-Unis à Washington DC. Le compte-rendu de la réunion est disponible sur la page d'accueil de l'IOMC : www.who.int/iomc/groups/pop/en. La prochaine réunion se tiendra le 6 juin 2005 à Washington DC. Les dernières réunions et les réunions à venir sont organisées conjointement avec l'équipe de travail du FEM sur les POPs.

Le Programme de l'UNITAR sur la gestion des produits chimiques et des déchets – Assister les pays à renforcer leurs capacités en matière de gestion des produits chimiques

29. En dehors du programme sur les POPs, le Programme de l'UNITAR sur la gestion des produits chimiques et des déchets propose une grande variété de programmes et de services pour renforcer les capacités des pays. L'UNITAR aide, par exemple, les pays à mettre en œuvre le Système Global Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques (SGH), à mettre en place un registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) et aborde les questions de la bonne gouvernance environnementale.

Comment Bénéficier des Prestations de l'UNITAR ?

30. Les pays peuvent avoir accès aux services de l'UNITAR, que cela soit en rapport avec la Convention de Stockholm ou la gestion des produits chimiques en général, en envoyant une lettre officielle de demande d'assistance en mentionnant les domaines de formation désirés. Les coordonnées sont les suivantes :

Programmes sur les Produits Chimiques et les Déchets
 UNITAR
 Palais des Nations
 CH-1211 Genève 10
 Suisse

A l'attention du Coordonnateur du Programme sur les POPs

Fax : +41 22 917 80 47

Email : pops@unitar.org

31. Nous recommandons également que les demandes d'assistance soient envoyées à l'Agent d'exécution du pays concerné avec copie à l'UNITAR (à l'adresse postale ci-dessus).
32. L'UNITAR prévoit de tenir un stand à la COP-1, ce qui permettra d'offrir de l'information sur les activités et les services proposés. Nous encourageons les délégués à prendre contact avec un représentant de l'UNITAR directement sur le stand.

Pour plus d'informations

33. Pour plus d'informations sur les activités, les programmes et les services de l'UNITAR sur la Convention de Stockholm, veuillez consulter le site Internet suivant : www.unitar.org/cwm/pops
34. Pour plus d'informations sur les activités, les programmes et les services de l'UNITAR en matière de produits chimiques de manière plus générale, veuillez consulter le site Internet : www.unitar.org/cwm